

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

EPIC MATHEYSINE TOURISME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2023

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code du Tourisme,

Le huit décembre deux mille vingt-trois, les membres du comité de direction se sont réunis à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par le Président de Matheysine Tourisme, datée du vingt-huit novembre deux mille vingt-trois conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière.

Délibération n°14-2023
Validation des conventions
AGS NATURE - 2024

Titulaires présents : Coraline SAURAT, Arnaud Chattard, Jean-Michel Brugnera, Alain Mendez, Florian Guarrigues

Suppléants : Pascal Charles, Gilbert Maugiron, Alain Collaud

Excusés : Fabiola Couhin, Franck Gerbi, Riccardo Pez, Stéphanie Girardey, Damien Girard, Paolo Fontebasso, Christophe Dappel

Nombre de Pouvoirs : 0

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres votants : 8

Après avoir présenté les projets de convention qui régissent le cadre d'activité entre Matheysine Tourisme et AGS Nature, le président précise :

Convention de partenariat - vente et rétrocession financière de prestations d'activité :

Matheysine Tourisme s'engage à faire la promotion et assurer la vente dans son bureau d'information touristique de l'Alpe du Grand Serre des prestations d'activités suivantes :

- Découverte du métier de dameur ;
- Ouvertures des pistes avec les pisteurs de la station ;
- Forfaits de ski nordique.

Matheysine Tourisme encaissera sur sa régie produit divers les produits de la vente et reversera à AGS Nature le montant des recettes moins 10% de rétrocession.

Convention de partenariat - dons de forfaits dans le cadre de la promotion de la station

Dans le cadre de la promotion de la station que Matheysine Tourisme s'engage à faire, AGS Nature doit fournir des forfaits de ski alpin et de ski nordiques journées ainsi que des forfaits saison pour le personnel de Matheysine Tourisme et journées pour les stagiaires et alternants sous convention avec Matheysine Tourisme.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter la mise ne place des conventions nommées ci-dessus ;

AUTORISE le directeur à signer la convention de mise à disposition de personnel entre MATHEYSINE TOURISME et AGS NATURE ainsi que les éventuelles pièces afférentes ;

AUTORISE le directeur à signer la convention de partenariat - vente et rétrocession financière de prestations d'activité entre MATHEYSINE TOURISME et AGS NATURE ainsi que les éventuelles pièces afférentes ;

AUTORISE le directeur à signer la convention de partenariat - dons de forfaits dans le cadre de la promotion de la station entre MATHEYSINE TOURISME et AGS NATURE ainsi que les éventuelles pièces afférentes.

Pour copie conforme,
Le 08/12/2023
Le Président, Arnaud CHATTARD

Date d'envoi à la préfecture 08/12/2023
Date d'affichage – publication 08/12/2023
Certifié rendu exécutoire 08/12/2023

Matheysine Tourisme
04 76 81 18 24
13 route du Terril - 38350 SUSVILLE
SIRET 822 042 297 00017 RCS Grenoble

Matheysine Tourisme
04 76 81 18 24
13 route du Terril - 38350 SUSVILLE
SIRET 822 042 297 00017 RCS Grenoble